EH/JFS

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 23 janvier 2023
Maison Commune, 55 rue Principale

Par convocations individuelles adressées le 18 janvier 2023 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le lundi 23 janvier 2023 à 20h. Monsieur le Maire propose de retirer deux points à l'ordre du jour (révision des tarifs municipaux et demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace), proposition qui est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Finances : demande de subvention DETR
5. Forêt communale : certification de la gestion forestière durable des forêts PEFC
6. Points divers

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune 55 rue Principale.

Etaient présents :

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, M. Alain VOLTZENLOGEL.

Absent excusé avec pouvoir :
Mme Emmanuelle PARISSE, pouvoir à Mme Joan MAAGER
M. Maxime KERN, pouvoir à M. François LAEUFER
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Absente non représentée :
Mme Carole METZ

Le quorum est atteint.

M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette séance du Conseil Municipal. Mme Paola DI MICHELE est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022.

2) Communications du Maire

Agenda

Mercredi 7 décembre	19h	Commission intercommunale « Jeunesse » à la CCBZ
Jeudi 8 décembre	9h	Réunion des DGS à Geudertheim
Samedi 10 décembre	15h30	Conte de Noël « le Sapin de Noël » à la bibliothèque
	16h	Marché de Noël et Magie de Noël
Mardi 13 décembre	19h15	Réunion du CME à l'annexe
Mercredi 14 décembre	10h	Collecte de jouets et vêtements (CME) à l'annexe
Vendredi 16 décembre	17h	Loto-Bingo du Périscolaire à la salle des Fêtes de l'ELF
Samedi 17 décembre	10h	Réunion du CIJ de la CCBZ
Lundi 19 décembre	18h	Conseil Communautaire suivi du repas de Noël à Hoerdt
Samedi 31 décembre	19h	Réveillon de la Saint-Sylvestre par le FC Gries à l'ELF
Samedi 07 janvier 2023	10h	Réunion du CIJ de la CCBZ
	16h30	Broyage de sapins de Noël à la caserne des pompiers
Mardi 10 janvier	19h15	Réunion du CME à l'annexe
Mercredi 11 janvier	20h	Commission Intercomm. Jeunesse (« booster l'emploi des jeunes »)
Vendredi 13 janvier	20h	AG des Arboriculteurs à la salle des Fêtes de l'ELF
Jeudi 19 janvier	19h	Cérémonie des vœux de la CCBZ aux acteurs économiques
	19h30	Cérémonie Vœux du Maire et accueil des nouveaux arrivants
Samedi 21 janvier	10h	Réunion du CIJ de la CCBZ
Lundi 23 janvier	20h	Conseil Municipal

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

Section 8 n° 88/44	2A, rue de Bischwiller	Surface maison et terrain : 5a 35ca	Prix : 265 000 €
Section 1 n° 1/15	7, rue des Jardins	Surface maison et terrain : 4a 56ca	Prix : 75 650 €
Section 1 n° 2/15, 18, 119/17	7, rue des Jardins	Surface maison et terrain : 13a 19ca	Prix : 154 850 €
Section 3 n° 235/45	Rue du Saut-du-Lapin	Surface terrain : 2a 50ca	Prix : 88 000 €
Section 4 n° 263/15 et 265/16	110, rue Principale	Surface terrain : 2a 94ca	Prix : 10 000 €
Section 3 n° 149/66	8, rue du Charbon	Surface maison et terrain : 5a 33ca	Prix : 60 000 €
Section 4 n° 255/18 et 154/18	1C, rue des Chênes	Surface maison et terrain : 5a 41ca	Prix : 450 000 €
Section 1 n° (1)13	5, rue des Jardins	Surface maison et terrain : 6a 60ca	Prix : 150 000 €

3) Rapports de commission

- **Réunions du Conseil Municipal des Enfants** des **15 décembre 2022** (Points importants : bilan 2ème semestre 2022 et projets 1er semestre 2023 ; petit moment convivial « fête de Noël ») et du **10 janvier 2023** (construction d'un hôtel à insectes, rédaction d'une journal d'information communal pour les enfants, journée à l'école sans voiture).

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de ces comptes-rendus.

4) Travaux d'économie d'énergie : remplacement des luminaires des salles de l'Espace la Forêt : demande de subvention à l'ETAT (DETR)

Depuis le 1er janvier 2023, la commune de Gries a passé un nouveau marché sur 2 ans, jusqu'au 31/12/2024, avec la société ES Energies Strasbourg pour la fourniture d'électricité de ses bâtiments communaux et de l'éclairage public. Par rapport au marché précédent 2022-2023, le coût du KwH a très fortement augmenté, entre 2 et 11 fois son prix. A consommation équivalente, et sans les aides gouvernementales annoncées (amortisseur électricité), les prévisions indiquent un montant de 260 K€ contre 80 K€ en moyenne les années précédentes.

Parmi les équipements grands consommateurs d'énergie, on retrouve le complexe sportif Espace La Forêt, avec une consommation moyenne de 170 000 kWh les années passées pour un coût annuel d'environ 28 K€. Avec le nouveau contrat, les prévisions annoncent un montant de 100 K€, sans les aides de l'Etat.

En complément du plan de sobriété énergétique qui a été demandé en novembre 2022 aux associations utilisatrices de l'équipement, la commune envisage de remplacer les éclairages existants de toutes les salles de l'Espace La Forêt, qui sont anciens et vétustes, par des éclairages leds qui permettront de réduire les consommations énergétiques d'environ 40%.

Après consultation de diverses entreprises, la commune a retenu la proposition de l'entreprise VEIT basée à Souffelweyersheim (67460) pour un coût total prévisionnel de 94 968.77 € HT, soit **113 962.52 € TTC**.
Les travaux prévus concernent les salles suivantes :

- Salle Zeller : 38 410.40 € HT, soit 46 092.48 € TTC
- Salle des Associations : 31 149.49 € HT, soit 37 379.39 € TTC
- Salle de lutte : 7 502.81 € HT soit 9 003.37 € TTC
- Salle des fêtes : 15 128.89 € HT, soit 18 154.67 € TTC
- Couloirs de circulation principale : 2 777.18 € HT, soit 3 332.62 €

L'Etat, au titre du dispositif « DETR », sera sollicité à hauteur de 50 % du cout HT du projet, soit 47 484 €.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire
Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au titre du dispositif DETR 2023 d'un montant de 47 484 €, soit 50 % du montant de la dépense,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

- **D'INSCRIRE** le montant des travaux au BP 2023.

5) Certification PEFC de la gestion forestière durable de la forêt communale.

Le label PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) certifie la gestion durable des forêts depuis 23 ans, en tant que gardien de l'équilibre forestier. Il favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales (*protection de la biodiversité et des écosystèmes*), sociétales (*accueil des usagers*) et économiques (*vente de bois*) de la forêt grâce à l'implication des 78 300 propriétaires forestiers et de plus de 3 200 entreprises en France.

La certification PEFC est reconnue dans le monde entier comme garantie de gestion durable. Elle repose sur deux mécanismes complémentaires : **la certification forestière** (*qui atteste du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt*) et **la certification des entreprises** qui transforment le bois afin d'assurer la traçabilité de la matière depuis la forêt jusqu'au produit fini.

réf. 520 144 (0705) Berger-Levrault – tél : 03 83 38 83 83

A l'heure actuelle, la forêt communale de Gries, d'une surface de 283 ha sous aménagement forestier, est gérée comme si elle était PEFC dans la mesure ou c'est l'ONF qui en a la gestion. Les bois sont exploités, vendus, plantés, entretenus par l'ONF.

Dans une démarche de valorisation de notre forêt communale, qui aurait une plus-value en termes d'affichage, il est proposé de s'engager à un processus de certification PEFC afin de :

- **Valoriser les bois** de la commune lors des **ventes** : les bois vendus seront « certifiés, issus d'une forêt gérée durablement et de sources contrôlées » ;
- Accéder aux **aides publiques** (subventions) en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une **meilleure visibilité de la bonne gestion** mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une **démarche de filière** en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Des panneaux d'information en bois PEFC pourront être livrés gratuitement et être affichés à l'entrée de la forêt.
Dans le cadre de cette démarche de certification, des visites de contrôle seront effectuées par PEFC Grand Est.
Cette certification nécessite une adhésion à un coût minime, qui est de l'ordre de **203.95 €** sur une période de 5 ans.
La contribution est calculée comme suit : forfait 20 € + 283 ha x 0.65 €.

Vu l'avis favorable de l'ONF,
Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **De s'engager** dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Gries possède.

- **De respecter les** **règles de gestion forestière durable*** en vigueur et **de les faire respecter** à toute personne intervenant dans ma forêt.

- **D'accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un **processus d'amélioration** continue et qu'en conséquence les **règles de la gestion forestière durable*** sur lesquelles la commune s'engage pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, la commune aura le choix de poursuivre son engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est.

- **D'accepter les visites de contrôle** en forêt par PEFC Grand Est et de l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que la commune conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des **règles de gestion forestière durable*** en vigueur.

- **De mettre en place les actions correctives** qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

- **D'accepter** que cette **participation au système PEFC soit rendue publique.**

- **De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC** en cas d'usage de celui-ci.

- **De s'acquitter de la contribution financière** auprès de PEFC Grand Est, pour un montant de 203.95 € sur une période de 5 ans

- **D'informer PEFC Grand Est** dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de **modification des surfaces forestières de la commune.**

- **De charger le Maire pour accomplir les formalités nécessaires** et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Points divers

- **Contentieux chasse** : l'Association de Chasse Communale du Ried Nord et M. BURG avaient assigné la commune de Gries le 21 avril 2021 devant le Tribunal Judiciaire de Strasbourg pour annuler la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 autorisant la cession par l'Association de Chasse Communale Ried Nord de son bail de chasse à M. Daniel BURG, sous la condition du maintien, par celui-ci, de la convention conclue entre l'Association de Chasse Communale du Ried Nord et le GFR de la Langenau.
  Le Tribunal Judiciaire de Strasbourg a rendu son jugement le 29/11/2022 et a rejeté leur demande.
  L'Association de Chasse Communale Ried Nord et M. Burg se sont vus condamnés à verser la somme de 2000 € à la commune de Gries au titre de l'article 700 du Code de procédure Civile, outre les dépens. Les parties adverses ont interjeté appel.

- **Lotissement Les Champs 3** : le projet avance bien, avec l'acquisition de quasiment tous les terrains par le promoteur.

- **Conteneurs biodéchets** : un point d'information est réalisé sur la mise en place des conteneurs. Un 9ème collecteur a été installé Rue des Champs à côté de celui qui était déjà en place.

- **Ecole élémentaire** : un projet pédagogique autour de l'initiation équestre va être réalisé à partir de mars prochain à l'écurie de la Basse-Zorn à Weyersheim pour toutes les classes. La commune apportera un soutien financier à sa réalisation.

Agenda

Mardi 24 janvier 2023	19h15	Réunion du CME à l'annexe
Vendredi 27 janvier 2023	20h30	AG de la S.A. Gries (Lutte) à l'annexe
Samedi 28 janvier 2023	11h	Inauguration du local Jeunes (CCBZ), 60 rue Principale
	17h	Concert d'Hiver de l'école de musique, salle des Fêtes de l'ELF
Lundi 30 janvier 2023	20h	Conseil Communautaire
Samedi 04 février 2023	19h30	Soirée après-ski de la MMG à l'ELF
Mardi 07 février 2023	19h15	Réunion du CME à l'annexe
Dimanche 26 février		Bourse de Printemps *(Graines de Mômes)*, salle des Associations, ELF
Dimanche 05 mars	09h	Sortie du CM en forêt (RDV parking ELF).
Mercredi 08 mars		Carnaval des Enfants *(Graines de Mômes)*, salle des Fêtes, ELF
Dimanche 19 mars	10h	AG de l'amicale des pompiers à l'annexe
Vendredi 24 mars	19h	Vente de bois à la salle des Fêtes de l'Espace La Forêt
Samedi 25 mars		Nettoyage de printemps, Espace la Forêt
Jeudi 30 mars	20h	Conseil Municipal (CA 2022, BP 2023, vote des taux, …)
Samedi 1er avril	20h30	Concert de Printemps de la MMG, Salle des Fêtes de l'ELF

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 20h50

Ont signé le présent procès-verbal

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER

La rapporteur,
Paola DI MICHELE

réf. 520 144 (0705) Berger-Levrault – tél : 03 83 38 83 8